

Procès-Verbal de réunion du Conseil d'Administration
de l'Association « Les Amis des Peugeot 01 » en date du 07 mai 2020

Conformément à l'article 13 des statuts de l'Association, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis par visioconférence le 07 mai 2020.

Invités par messagerie à rejoindre la visioconférence à 15 heures, tous les membres étaient connectés à l'heure programmée.

Présents en ligne :

Jean-Luc GILIBERT, Pierre LEROY, Jean-Gabriel DONNET, Brigitte CRETIN et Jean-Louis PENIGUET.

Les 3 Représentants Régionaux : Patrick AOUSTIN, Patrick DÔ et Pascal FARGE, avaient été invités par les Administrateur-e-s à assister à cette réunion. Pour des raisons matérielles liées à leur équipement informatique, les 2 premiers n'ont pas pu participer.

Pascal FARGE était connecté à l'heure programmée.

Élection du Président et du Secrétaire de séance :

À l'unanimité, Jean-Luc GILIBERT est élu Président de séance et Jean-Gabriel DONNET Secrétaire.

Le Président déclare la séance ouverte.

Avant d'étudier les points donnant lieu à des décisions, le bon dynamisme de notre jeune Association, de son forum et de ses sites est d'abord évoqué.

- L'association comprend à cette date 77 membres à jour de cotisation.
- Le forum compte 151 membres enregistrés, lesquels ont posté 23 000 messages.
- Le portail « lesamisdespeugeot01.fr », lequel est une entrée vers les sites et le forum, comptabilise 6800 clics.
- La re-fabrication de tissu remporte un franc succès. Un léger retard de livraison est dû à la situation de confinement. Cette re-fabrication, annoncée sur le site « Leboncoin », a renforcé la notoriété de l'Association et a apporté de nouveaux adhérents.
- La participation à Époque'Auto a également été abordée sans donner lieu à une décision. Deux banderoles sont souhaitées par Jean-Luc GILIBERT.
La discussion a porté sur la volonté d'une majorité à exposer un véhicule populaire qui est notre « cœur de cible », une 201 ou 301.
Reste à connaître la dimension du stand que nous obtiendrons.

Décisions

- **1) Rassemblement en Périgord Vert des 21 et 22 juin 2020 :**

Après avoir évoqué les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de COVID 19, le rassemblement en Périgord Vert des 21 et 22 juin 2020 est annulé.

Il est reprogrammé aux 19 et 20 juin 2021.

Les participations financières, versées par virement bancaire sur le compte de l'Association, seront remboursées par le même moyen.

Les chèques bancaires, transmis par les autres participants, seront détruits ou retournés à l'émetteur à sa demande expresse.

Jean-Gabriel DONNET se charge de l'information par mail, de ces dispositions.

Adopté à l'unanimité.

- **2) Distinguer sur le forum les adhérents à l'Association :**

Tous les Adhérents ne souhaitent pas forcément exposer leur appartenance à l'Association sur un forum public.

Rejeté à l'unanimité.

Ceux qui acceptent de communiquer leurs coordonnées postales et téléphoniques peuvent le faire via la carte de localisation des Amis, accessible depuis le site qui leur est réservé.

Une icône particulière, sans aucune précision de nom et de coordonnées, signalera sur cette carte la présence d'un ou plusieurs Amis dans un département donné.

- **3) Bulletin de contact périodique aux Adhérents :**

Si les Adhérents, qui visitent le forum, font le lien avec l'Association, d'autres ne reçoivent que peu d'informations en dehors de l'appel de cotisation.

Pour maintenir le contact avec ceux-ci, un court message périodique est à instaurer.

Ce trait d'union régulier, déjà évoqué lors de la dernière Assemblée, n'a pas été systématisé.

« La Gazette des Amis », de quelques lignes et à périodicité trimestrielle va voir le jour. Jean-Luc GILIBERT la préparera pour le mois de juin, Pierre Leroy pour septembre, Pascal FARGE pour décembre, Brigitte CRETIN pour mars etc...

Chaque trimestre le rédacteur soumettra son projet de texte aux membres du Conseil pour validation.

Adopté à l'unanimité.

Décisions (suite)

4) Financement de l'étude d'une boîte 4 vitesses, sur le principe de la boîte J.L.A.

L'étude menée par Emmanuel BOULET (cybermanu) nécessite l'achat de de pignons pour un coût de l'ordre de 300 €.

Ce modèle de boîte présente l'avantage de pouvoir remplacer celle d'origine sur les 201 et 301 équipées de boîtes non synchronisées, sans transformation des traverses de châssis et sans modification du tube de poussée/arbre de transmission.

Si l'étude aboutit à une possible réalisation, la fabrication pourra se faire en préfinancement par les intéressés eux-mêmes.

Le principe du financement d'achat de pignons est adopté. Toutefois il sera préalablement demandé à Emmanuel BOULET de préciser ses besoins.

Adopté à 4 voix pour et une abstention.

5) Dispositions à prendre pour l'Assemblée Générale 2020

L'Assemblée Générale 2020 devait se tenir lors du rassemblement des 21 et 22 juin 2020, lequel est reporté à 2021. Cette Assemblée ne peut donc se tenir dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts.

Les ordonnances prises en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, autorisent la tenue d'assemblées « *sans que les membres de ces assemblées... ne participent physiquement à la séance... sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire, même si les statuts ont interdit cette possibilité* ».

« L'assemblée pourra se réunir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification et garantissant la participation effective des membres.

Ces moyens doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Les associations ne pourront pas faire d'assemblée générale par une simple consultation écrite des membres. (<https://www.associations.gouv.fr/>)

Pour répondre aux exigences de la loi, les rapports moral et financier seront adressés par courrier électronique ou postal en même temps que la convocation à l'assemblée. Il sera également demandé aux membres de transmettre leurs questions et de confier le plus possible leur pouvoir au mandataire de leur choix, ceci afin de réduire au maximum le nombre de participants à distance.

Un moyen technique permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations sera défini en fonction des offres des plateformes spécialisées.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 17 heures.

Le Président de séance :



Jean-Luc GILIBERT

Le Secrétaire de séance :



Jean-Gabriel DONNET